

**Mathie**

**nsbergk.**

## EXTÉRIEUR.

## BRÉSIL.

Rio Janeiro, le 14 mai. — L'ordre a été donné de faire savoir officiellement aux agens diplomatiques et consuls des nations étrangères, à Rio-Janeiro, que le port de Fernambouc était bloqué.

Un décret de S. M. relatif à Fernambouc, porte ce qui suit : « La ville de Fernambouc étant déchirée par deux factions, dont une veut maintenir comme président Manuel de Carvalho Paes de Andrade, nommé par un conseil populaire pour gouverner par *interim*, jusqu'à ce que S. M. en ait décidé autrement, et l'autre parti appuyant le sieur Francisco Paes Buetto, nommé par S. M., dont le mérite personnel n'est contesté par personne :

« Considérant le danger de pareilles dissensions, et voulant rendre la tranquillité à l'intéressante province de Fernambouc, S. M., après avoir pris l'avis de son conseil-privé, a nommé José Carlos Mailinck de Silva Ferrao, riche habitant du pays, à cette place. S. M. espère que cette mesure sera regardée comme une preuve de son sincère désir de voir l'intégrité de l'empire consolidée et son indépendance assurée. Elle promet amnistie complète à ceux qui se soumettront, mais menace de toute la rigueur des lois à ceux qui résisteraient. »

(Diario do governo.)

L'Indépendant de Bahia annonce qu'il a été fait droit à la demande d'individus qui, en vertu du décret rendu le 17 décembre, devaient quitter la province, et qu'un nouveau délai leur a été accordé pour régler leurs affaires. Cette faveur est motivée sur ce que la tranquillité était établie dans la province.

## AFFAIRES DE GRÈCE.

Athènes, le 6 juin. — A peine fût-on informé à Athènes que le capitain pacha avait ravitaillé Négrepont, qu'on s'attendit à une nouvelle attaque du côté de la Béotie. Les mesures furent prises en conséquence. Dervich-pacha, qui commande à Larisse, s'étant avancé avec 10,000 hommes, les combats recommencèrent sur les bords de la Hellade, le 20 mai (1er juin). L'affaire fut sanglante pendant cette journée : on tint l'ennemi jusqu'au Dina, où Odysée ayant été rejoint par Scaltzo Dimos et Nicetas, les Turcs furent mis en déroute. Dans ce moment, tous les montagnards et les paysans de la plaine partent pour se rendre à la curée : ils vont, suivant l'usage, s'enrichir des dépouilles des Osmanlis, et les villages retentissent de cris d'allégresse.

Zante, le 16 juin. — Omer-Vrione est depuis deux mois en négociation secrète avec Mavrocordato : il offre au gouvernement grec son alliance, sous la condition que ce gouvernement le reconnaîtra pour chef indépendant de l'Albanie, et auxiliaire de la Grèce. Les Grecs, auxquels le caractère de ce commandant albanais inspire peu de confiance, lui demandent les places d'Arta et de Prévesa comme garantie d'alliance.

Le séraskier de Romélie, Dervich-Pacha, resté toujours dans l'inaction. On ne parle point du pacha de Scodra. On ne connaît nulle part à la Porte une force tant soit peu imposante. Jamais la Turquie ne s'est trouvée dans un tel état de faiblesse ; ses trois campagnes désastreuses contre la Grèce paraissent avoir entièrement épuisé ses forces.

Du 20 juin. — (Correspondance particulière.)

Le ton solennel du journal anti-chrétien qui se dit bien informé, et qui l'est effectivement puisqu'il est le directeur des plans de campagne des Turcs, annonçait des désastres que le ciel a déjà en partie conjurés. Je vous mandais, que les Turcs étaient parvenus à jeter un renfort de 2000 hommes dans l'île d'Eubée, et à ravitailler Négrepont. Cette nouvelle fut à peine connue ici, que le gouvernement grec apprit que le brick antrichien le *Pollux*, capitaine Amadio, devait appareiller de Livourne avec 70,000 piastres, fournies par la maison Grabau, à l'ordre de Mehemet-Ali, pacha d'Égypte, et que cet argent était destiné à corrompre Colocotroni et quelques autres chefs grecs.

Cet avis mit bientôt sur la voie d'une conspiration tramée à

Missolonghi par Caralyscos, qui commandait une partie de la garnison de cette ville. On saisit une correspondance qu'il entretenait avec Jousouf Pacha, en vertu de laquelle 3000 Turcs devaient sortir de Lépante et s'emparer de Missolonghi que le traître leur aurait livré. Par suite du même complot, la division ottomane de Patras, aurait secondé le mouvement. Le jour étant pris, les avis étaient déjà arrivés à Trieste, lorsqu'un poste de trois cents Grecs stationnés au défilé du mont Taphias, saisit les dépêches de Caralyscos, qui furent remises à Maurocordato. Celui-ci expédia aussitôt des renforts vers Kaki-Scala, en laissant Caralyscos, qui ne se doutait pas que ses lettres eussent été lues, faire une réponse favorable à Jousouf-pacha. Trois mille Turcs s'acheminèrent immédiatement, et arrivés au défilé, ils furent assaillis avec une telle impétuosité, qu'un très-petit nombre parvint à regagner Lépante. La division navale qui avait appareillé de Patras, instruite de ce qui s'était passé, revint au mouillage le 2 juin, elle a depuis fait voile vers le Levant. Caralyscos est aux fers.

C'est M. Black, négociant anglais, et le comte Logothote de Zante, qui sont chargés de faire le versement de l'emprunt au gouvernement hellénique. M. Blaquier a reçu du comité des Philhellènes de Londres l'avis de la prochaine arrivée d'une frégate à la Fulton, destinée à incendier la flotte turque, qui est attendue sur les côtes de la Morée.

L'intrépide Constantin Canaris est à bord du vaisseau-amiral de la flotte grecque. 40,000 Grecs soldés en Morée se préparent à s'opposer aux forces ottomanes qui ont pour but de s'emparer de Navarin, afin de pouvoir y hiverner ; on les attend, et quatre officiers français, savoir le colonel Daniel, Gaillard, etc., ont formé le siège de Coron, de concert avec Mavromichalis.

## FRONTIÈRES DE LA TURQUIE.

Du 20 juin. — Jusqu'à présent les Grecs sont vainqueurs, mais ils ne voient autour d'eux que malheur et dévastation. Les Turcs se vantent de faire la chasse aux chrétiens. Dans l'île de Chypre plusieurs églises ont été converties en écuries, et le pacha de Césarée poussa la cruauté au point de faire brider et seller les moines du couvent de Pantalaimou ; ses officiers se faisaient un plaisir de monter ces malheureux, dont plusieurs moururent de fatigue et des coups de fouet qu'on leur appliquait, ou étouffaient du mors qu'on leur mettait dans la bouche en leur cassant les dents.

## RUSSIE.

Pétersbourg, le 6 juillet. — L'empereur, désirant donner des preuves de sa bienveillance particulière aux généraux et officiers supérieurs des armées de S. M. le roi de France qui se sont le plus distingués dans la dernière guerre d'Espagne, a nommé en date des 9 mars et 11 juin derniers, chevaliers : de l'ordre de St.-Wladimir de la 1<sup>re</sup> classe : MM. les maréchaux duc de Conegliano, duc de Reggio, le marquis de Laëriston, le comte Molitor et le lieutenant-général prince de Hohenlohe ; de l'ordre de St.-Alexandre Nevsky : MM. les lieutenans-généraux comtes Guillemot, de Bordesoul, Curial, Bourk, de Loverdo, Bourmont, vicomtes Tirlot et Dode, et baron de Damas ; de l'ordre de St.-George, de la 3<sup>e</sup> classe : MM. les lieutenans-généraux vicomtes Vallin et de St.-Priest ; de l'ordre de St.-Anne de la 1<sup>re</sup> classe : MM. les maréchaux-de-camp vicomtes Wasserot, de Berthier de Sauvigny, de Saint-Mars, le général Tromelin, les barons Vincent et Gougeon, les comtes de Laroche-Jacquelin, Benys de Damremont et d'Argout, le prince Joseph de Carignan.

## PORTUGAL.

Extrait de la dépêche de son Exc. le comte de Villèle à l'ambassadeur de France à Lisbonne.

Lisbonne, le 6 juillet. — Vous avez, monsieur l'ambassadeur, dignement rempli, dans les circonstances critiques dans lesquelles s'est trouvée placée la monarchie portugaise, l'importante mission qui vous était confiée. Vous étiez envoyé près de S. M. T. F., et après avoir noblement soutenu l'autorité royale, vous avez efficacement concouru à la soutenir quand elle paraissait au bord du précipice. J'ai mis sous les yeux du roi les marques d'approbation que S. M. T. F. a don-

nées à votre conduite, et les distinctions qu'elle vous a accordées, et le roi a daigné vous autoriser à les accepter ainsi que le titre de comte de Bemposta. Je mets beaucoup de prix à vous annoncer, M. l'ambassadeur, que le roi a daigné vous nommer grand-croix de la Légion-d'Honneur en témoignage de sa satisfaction pour le service signalé que vous avez rendu à S. M. T. F.

— On continue d'annoncer un prochain débarquement de troupes anglaises.

— Notre police exerce une surveillance rigoureuse envers les étrangers qui viennent dans cette capitale.

#### ESPAGNE.

*Madrid, le 12 juillet.* — On a commencé à instruire la cause de Capapé, plutôt pour la forme que pour le fond, car ses juges ont été choisis parmi ses amis les plus intimes.

Le tirage au sort pour les nouvelles levées d'hommes s'exécute fort lentement; ceux qui sont dirigés sur les dépôts désertent en route; néanmoins le gouvernement emploie tous les moyens qui sont en son pouvoir pour organiser quelques régimens. Le roi et la reine viennent de donner, de leur cassette, une somme de 140,000 réaux pour la formation d'un troisième bataillon de volontaires royalistes de Madrid: divers employés ont versé quelques fonds dans le même but.

Les afrancesados sont dans la plus grande consternation depuis qu'il est question d'un décret qui doit les exiler tous sans exception: il manque encore cette victoire au parti exalté.

C'est le trésor français qui paie le peu de troupes que nous avons, à l'exception de la maison du roi.

Deux courriers français ont apporté des dépêches à M. le marquis de Talaru, lesquelles doivent être d'une nature assez importante, car S. Exc. s'est rendue de suite auprès du roi qui est à Cuença.

Le prix du pain ne diminue point, et les autres denrées de première nécessité ont augmenté de plus de moitié depuis un mois.

Toujours le même silence sur les affaires de Portugal; on dit seulement que le cabinet de Lisbonne se propose d'envoyer des troupes sur la frontière d'Espagne.

La nuit dernière on a arrêté un assez grand nombre de personnes dans le nombre desquelles se trouvent quelques dames; cette mesure a plongé dans la douleur une quarantaine de familles.

On continue de faire courir le bruit que, dans quelques semaines, les Français auront pris leurs cantonnemens de l'autre côté de l'Ebre; on fait mention, à l'appui de cette assertion, de l'arrivée d'un courrier anglais, porteur de dépêches dont le contenu aurait été communiqué à notre gouvernement, et dans lesquelles on insisterait beaucoup pour que cette mesure soit mise à exécution dans le plus court délai.

*Du 14 juillet.* — Trois jours après l'arrivée du roi à Cuença, on lui fit signer la destitution de M. le comte d'Ofalia, qui, à ce qu'il paraît, commençait à devenir moins docile aux ordres de M. Ugarte. Le comte d'Ofalia a été exilé à Almería. On lui a nommé pour successeur M. Zea Bermudez, ministre plénipotentiaire près la cour de Russie, et ensuite près de celle de Londres. C'est un homme qui ne manque pas de moyens, et dont les principes sont portés à la modération, s'il faut s'en rapporter aux personnes qui prétendent le connaître. La politique russe ne perdra rien dans cette nomination, malgré les refus que l'on prétend qu'il a essuyés de la part de l'empereur.

M. Salazar, ministre de la marine, est chargé par intérim du département des affaires étrangères. C'est un homme de beaucoup de lumières, probe et loyal; mais ses idées sont trop en harmonie avec celles que l'on suppose au comte d'Ofalia, pour qu'il ne soit pas récompensé de la même manière. Le ministre de la guerre Cruz éprouvera probablement le même sort. Nous voulons de simples créatures obéissantes, et non pas des créatures indociles et actives.

*Barcelonne, le 18 juillet.* — (Correspondance particulière.) Une circonstance qui ne laisse pas de causer ici quelque agitation, c'est l'incertitude dans laquelle on est de savoir si la capitulation de cette place, conclue avec le duc de Conégliano, capitulation qui jusqu'à présent n'a point été observée malgré l'approbation du gouvernement français, servira au moins de garantie à ceux qui sont exclus de l'amnistie, notre gouvernement paraissant d'ailleurs être dans l'intention de déclarer nul ce traité. Les amis de l'humanité osent se flatter que le cabinet des Tuileries fera les démarches nécessaires pour qu'elle soit reconnue valable, et qu'elle sauvera de cette manière un grand nombre de victimes que le fanatisme immolerait indubitablement. L'avocat Vila, qui fut syndic de la municipalité constitutionnelle, et qui gémit dans les prisons où il a été mis au secret, attend dans l'anxiété le sort qui lui est réservé, et qui sera, comme les fanatiques se complaisent à le dire, d'être pendu si la capitulation est déclarée nulle, ayant commis le crime de lèse-majesté. Tel est en effet le nom qu'ils donnent à l'usage qu'il fit du droit de pétition conformément aux lois qui étaient alors en vigueur.

#### ALLEMAGNE.

*Prague, le 10 juillet.* — Une ordonnance de police de notre gouvernement renouvelle la défense de laisser entrer dans les états de l'Autriche aucun étranger suspect, et l'ordre de

transporter au-delà de la frontière tous ceux sur le compte desquels il s'éleverait le plus léger soupçon quant à leurs opinions.

A cette occasion on rappelle l'ordonnance de police rendue par le gouvernement autrichien, en vertu de laquelle plusieurs étrangers suspects sont exclus du territoire d'Autriche, ou doivent être déportés dans le cas où ils s'y montreraient. Voici comment ces personnes y sont désignées: « Lady Oxford et Mme. Hutchinson, anglaises, devenues suspectes à la police de Paris par leurs liaisons avec les libéraux, la veuve du comte Burche, ancien ambassadeur de Danemarck à Paris, renvoyée de France par la police de cette capitale; lord Holland, partisan enthousiaste du radicalisme, et connu par ses sorties téméraires et injurieuses, au parlement d'Angleterre contre les puissances alliées, et Lady Morgan, connue par la tendance ultra-libérale de ses écrits, qui s'était permis dans le récit de ses voyages sur le continent européen, et surtout en Italie, les calomnies les plus audacieuses contre le gouvernement autrichien. »

*Francfort, le 21 juillet.* — S. A. M. le prince de Metternich est arrivé aujourd'hui vers 3 heures, et il est descendu à l'hôtel de l'empereur romain. Il a dîné chez S. Exc. M. le baron de Munch Belling, hausen, ministre-président de la diète, et s'est ensuite rendu au spectacle.

#### ANGLETERRE.

*Londres, le 21 juillet.* — Le *Courier* publie des documens officiels et authentiques relatifs à la Colombie.

D'après ces pièces la république est dans un état florissant. Après un éloge de Bolivar, on y dit que la Colombie a le bonheur de posséder un nombre considérable de chefs habiles et capables de remplacer Bolivar lui-même, dans le cas où il lui faudrait un successeur. On nomme parmi ces chefs, Sant-Ander, Bermudez, Suere Salona, Montella, Prez et Padilla.

Un tableau officiel prouve que les Colombiens ont fait successivement 10,000 prisonniers qui ont été échangés et envoyés à La Havane. L'Espagne avait donc successivement envoyé plus de 10,000 soldats sur les rivages de Colombie; cette force n'a rien fait contre la république naissante. Aujourd'hui que ferait-elle contre les états solidement unis de Vénézuéla, de la Nouvelle-Grenade et de Quito?

Les forces de la Colombie sont indiquées dans ces pièces officielles, ainsi qu'il suit: infanterie, 25,750 hommes, cavalerie, 4290; artillerie, 2510, formant un total de 32,500 hommes présens sous les armes et habitués à toutes les privations et à la chaleur du climat.

— Le *Courier* dément le bruit qu'on avait répandu de l'arrivée de nouvelles défavorables venant du Mexique, et parvenues le matin au gouvernement. Nous pouvons assurer, dit-il, que nos ministres n'ont reçu aucune nouvelle de cette espèce. Et, comment cela pourrait-il être? puisqu'il n'est arrivé aucun bâtiment du Mexique postérieurement au navire le *Lion*. Les journaux qu'il a apportés étaient du 28 mai. A cette époque tout était, ainsi qu'on l'a annoncé il y a quelques jours, dans un état de tranquillité parfaite.

#### GUERRE DE L'INDE.

La *Gazete officielle* de Calcutta contient la proclamation du gouverneur-général de l'Inde contre le gouvernement d'Ava, ou les Birmans. Ce document est une espèce de déclaration de guerre, datée du Fort-William, 5 mars 1824; en voici un extrait:

La conduite des Birmans, dit S. Ex., ayant forcé le gouvernement britannique à recourir aux armes pour maintenir ses droits et son honneur, le gouverneur général en conseil fait savoir ici que le gouvernement d'Ava est déclaré ennemi public, et qu'il est défendu à tous les sujets britanniques, soit européens ou natifs, d'avoir aucune communication avec le peuple de cet état, jusqu'à ce que les difficultés malheureusement existantes aujourd'hui soient terminées.

Pendant bien des années les officiers Birmans qui gouvernaient le pays contigu à notre frontière Sud-Est, se sont de tems à autre rendus coupables d'actes d'empiétement et d'agression.

Mais aussi long-temps, que les agressions dont le gouvernement britannique avait à se plaindre, ont pu être tolérées compatiblement avec l'honneur national et la sécurité des territoires britanniques, le gouvernement suprême s'est appliqué que assiduellement à conserver intactes les relations de paix et d'amitié subsistantes.

Comptant que les motifs de sa conduite conciliante ne pouvaient pas être mal compris, le gouvernement britannique et persuadait que le gouvernement d'Ava, quelque extravagant qu'il pût être dans ses prétentions, ne devait pas désirer moins que nous d'entretenir des relations d'amitié si profitables à son pays.

Malheureusement, cette attente a été trompée. Le gouvernement birman, animé d'un fol esprit d'orgueil et d'ambition, et enflé de ses conquêtes sur les petites tribus qui l'environnent, a osé violer les territoires britanniques, attaquer et mettre à mort un détachement de Cypaies anglais, saisir et emprisonner des sujets britanniques, avouer de vastes plans d'agression malfaisantes, et faire près de nos frontières des agressions hostiles qui ne laissent aucun doute sur son intention de mettre à effet ses insolentes et impardonnables menaces.

A l'appui d'une prétention mal fondée sur l'île de Shapou-rée, les chefs birmans d'Arracan, dans un tems de paix profonde, et sans aucune tentative préalable de négociation de la part de leur gouvernement, ont attaqué, à la faveur de la nuit, un faible piquet de troupes anglaises, stationné dans

cette île pour la police, et l'ont expulsé de son poste, avec perte de plusieurs voies. La cour d'Amerapoor n'a fait aucune réponse à la demande d'explication et réparation qu'il était naturellement du devoir du gouvernement britannique de faire à l'instant.

Au contraire, les autorités locales birmanes ont déclaré formellement que leur souverain était déterminé à envahir les états britanniques, à moins que leurs prétentions mal fondées sur Shapurée ne fussent admises sans réserve.

Postérieurement à l'attaque sur l'île de Shapurée, l'officier commandant et plusieurs hommes de l'équipage de la *Sophia*, goëlette de la Compagnie des Indes, ont été insidieusement attirés à terre, et emmenés dans l'intérieur par ordre de commissaires, députés spécialement à Arracan par la cour birmane, et quoique ils aient été relâchés depuis, ils ont été renvoyés sans aucune explication ou apologie pour cet outrage insultant.

Ici, S. Exc. signale d'autres griefs, tels que l'invasion dans le pays de Cachar; la menace de faire la conquête du pays de Jyntee conçue par les chefs birmanes; la sommation faite au rajah de Sylhet de se mettre sous la dépendance du roi d'Ava, etc.

Dans ces vues et fins, le gouverneur-général en conseil a regardé comme un devoir indispensable de prendre les mesures nécessaires pour venger l'honneur du gouvernement britannique, ramener les Birmanes à une juste opinion de son caractère et de ses droits, obtenir une fixation avantageuse de nos limites orientales, et prévenir le retour de semblables insultes et attaques à l'avenir.

La population des Birmanes est de 12 à 15 millions: tous les mâles, sans exception, sont tenus de prendre les armes.

FRONTIÈRE DE SYLHET. — Les derniers rapports des troupes en campagne nous mettent en état d'ajouter que les Birmanes ont perdu, en tués et blessés, de 4 à 500 hommes, dans l'attaque du Stockade, à Daodputlée, qu'ils l'ont évacué quelques jours après, et qu'ils se retiraient sur Munnipore. Nous apprenons que les chefs de Hill ont donné des assurances de leurs dispositions, pour les harasser et molester dans leur fuite.

Le lieutenant-colonel Innes est arrivé à Juttrapore dans la soirée du 27 du mois dernier, et a pris le commandement des troupes; il devait aller le 28 à la poursuite des Birmanes.

#### FRANCE.

Paris, le 23 juillet. — *L'Etoile* déclare que tout ce que publient sur l'affaire de Saint-Domingue les journaux anglais et français est rempli de données fausses ou inexactes.

Une lettre particulière de Toulouse, du 17, annonce que tous les transfuges acquittés, et sur lesquels il ne pesait pas d'autres préventions, ont été mis sur-le-champ en liberté; les autres, au nombre de dix, ont été retenus pour cause de désertion ou de complot contre l'état, et doivent comparaître devant des cours d'assises ou des conseils de guerre. Ce sont MM. le colonel Gauchais, Desforges, Christ, Picard, Chavaïs, Brosses, Crovigneau; Arnaud, Hollard et Chémérand.

Lorsque les accusés sont sortis, on se les arrachait pour les embrasser, ou pour les féliciter. Une population immense couvrait la place du palais; on voulait porter en triomphe MM. Romiguière et Tajan: ils n'eurent que le tems de se retirer dans une maison pour éviter les témoignages de la reconnaissance publique. M. Romiguière s'est couvert de gloire.

Les fondateurs de la société des bonnes-lettres s'étant réunis hier pour l'élection d'un président, l'assemblée a réélu, presque à l'unanimité, M. le vicomte de Chateaubriand. Sur 62 votans, le noble vicomte a réuni 60 suffrages.

Le général Ballestéros est arrivé ce matin avec un de ses aides-de-camp; il est descendu à l'hôtel de Lille, rue Saint-Thomas du Louvre.

En transcrivant la dénégation du journal de Francfort (voyez n. 97.) le *Moniteur* ajoute: « Nous croyons pouvoir garantir qu'il n'est plus question d'envoyer un corps hanovrien en Portugal. »

On annonce, dit un journal, l'arrivée à Paris d'un commissaire envoyé de la Martinique pour soutenir l'affaire contre les déportés en Sénégal.

Le journal militaire publie un parallèle entre les prix des rations basés sur les marchés Ouvrard et les prix actuels à l'armée d'occupation. Dans l'état Ouvrard la ration de pain est portée à 30 3/4 centimes; celle de vin à 25 centimes et le fourrage à 3 fr. 15; tandis que les prix actuels sont pour les mêmes objets 19 c., 8 c., 1 fr. 66 c.

Enfin les marchés actuels, comparés à ceux de M. Ouvrard, présentant en somme une différence en moins de cent pour cent, il paraît difficile, dit un journal, d'effacer la couleur hébraïque dont sont empreints ceux-ci. Au surplus, nous touchons au moment d'éclaircir ce que les affaires administratives de l'Espagne ont de mystérieux. Les intendans inculpés et les officiers généraux qui ont pris part, dit-on, aux délibérations qui ont amené les marchés des 5 avril et 2 mai, et dont l'avis a peut-être été prépondérant, s'empresseront aussi, probablement, d'éclaircir l'opinion publique, et de prendre leur part de la responsabilité morale qui s'attache à ces actes.

Le *Constitutionnel*, dans un morceau écrit de verve, reproche au parti de la contre-opposition de s'arrêter dans sa marche, et de ne pas répondre à l'appel qu'on avait à sa franchise:

Votre main, dit-il, est pleine de vérités puissantes, et vous refusez de l'ouvrir! Vous n'en avez jeté quelques-unes dans un premier emportement, que pour blesser vos rivaux! Tout a été fait pour l'ambition, et rien pour la patrie! Ce n'est point la liberté, c'est la passion des honneurs et du pouvoir qui fermentent dans votre cœur; et vous traduisez aujourd'hui un

ministère devant le peuple comme vous en dénonciez naguère un autre aux rois, pour une misérable querelle de domination.

Si nous sommes dans l'erreur, et plaise à Dieu que nous y soyons en effet; si nous jugeons mal vos intentions, encore une fois, prouvez-le donc par une sincérité utile au pays. Abjurez non-seulement la responsabilité des fautes, mais aussi la solidarité des doctrines; car les doctrines ont amené les fautes, pour user d'une expression modérée. C'est à vos doctrines que nous devons le ministère qui, de votre aveu, réduit la France à un état de gêne insupportable; c'est à vos doctrines, qui mettent avant tout la ferveur politique, que nous devons ces hommes d'état auxquels vous avez fait vous-mêmes une si grande réputation d'incapacité.

On avait hier répandu avec affectation dans Paris que tout s'arrangeait pour l'intérêt du parti qui regarde désormais la France comme sa propriété incontestable; que M. de Villèle avait enfin réussi à trouver un ministre des affaires étrangères; que, pour reconquérir l'empereur de Russie et M. Pozzo di Borgo, il avait donné le portefeuille vacant à M. de la Ferrière, revenant par congé de St.-Petersbourg; que M. de Chateaubriand se laissait doucement imposer l'ambassade de Russie; et qu'ainsi la contre-opposition allait, sinon cesser entièrement tout-à-coup, perdre du moins son principal organe.

Le silence du *Moniteur* de ce matin, après le conseil des ministres d'hier, a dissipé la plupart de ces bruits.

Il est peu probable que, même pour acheter le silence de M. de Chateaubriand, M. de Villèle puisse songer à l'envoyer à un poste aussi important que celui de Saint-Petersbourg, d'où, en telles circonstances données, il pourrait revenir triomphant.

Il est remarquable que, si la négociation dont parlent quelques journaux ministériels a eu de la réalité, il s'agissait plutôt d'un rapprochement, sous quelque puissante influence, entre M. de Villèle et M. le duc Mathieu de Montmorency, qu'avec M. de Chateaubriand qui, nous le supposons, ne sacrifierait pas ainsi à la bruyante colère d'Achille, son honneur engagé dans une lutte solennelle, et ses prétentions pour l'avenir. M. le duc Mathieu de Montmorency ne consentirait sans doute pas non plus à rentrer au ministère, à côté de celui qui l'en a congédié, sans exiger au moins des garanties et des auxiliaires, qui, en différant peut-être de quelques mois la chute de M. de Villèle, ne feraient que la rendre plus inévitable et plus éclatante; il exigerait des collègues qui lui permirent de soutenir le combat au sein du conseil, lorsqu'il le recommencerait, avec quelque espoir d'en expulser à son tour le dominateur exclusif.

Toutes mesquines que sont de telles considérations aux yeux des vrais amis de leur pays et de la monarchie constitutionnelle, il est probable qu'il n'en est pas d'autres en ce moment sur le tapis.

Ainsi, les changemens dont s'est tant occupé le public ne seraient que des rêves; M. de Villèle s'obstinerait à rester comme il est, et à vouloir supporter seul contre presque tous le triple fardeau de la présidence, des finances et des affaires étrangères, avec le poids et tant d'autres difficultés que son imprévoyance et son ignorance de l'Europe ont accumulées autour de lui. (Const.)

La chambre des députés dans sa séance du 21, a continué la discussion du budget.

Dans sa séance du 22, la chambre des pairs a adopté le projet de loi sur les chemins vicinaux, à la majorité de 99 voix contre 9.

Dans la séance du 22, la chambre des députés, a adopté à la majorité de 316 voix contre 27, l'ensemble du budget de 1825. Dans le rapport de cette longue séance nous n'avons remarqué d'intéressant que les passages suivans:

M. Benjamin Constant revient sur les considérations qu'il a déjà présentées dans la discussion du budget de l'intérieur, sur les inconvéniens qu'entraîne la conservation, et surtout le régime des maisons de jeux. Je demande, dit-il, à M. le ministre de vouloir bien, en renouvelant le bail des jeux, qui expire cette année, prendre des précautions pour que la classe des commis, qui vont faire des recouvrements pour leurs maîtres, échappe à la tentation d'y entrer, et de commettre le vol le plus condamnable.

Il suffirait d'ouvrir plus tard ces maisons infâmes, où vont se perdre chaque année tant de malheureux jeunes gens. Ce bail, j'en ai la certitude, n'est pas encore renouvelé; car c'eût été, de la part des ministres un outrage envers la chambre, de contracter de pareils engagements avant de savoir si l'impôt des jeux serait voté pour 1825. Je termine en priant MM. les ministres de nous dire s'ils prendront des précautions pour éviter les abus que je signale, et qui conduisent tant d'infortunés au suicide et à d'autres crimes.

M. Bonnet: Le préopinant vient de faire une révélation et en même tems de proposer une amélioration qui est faite depuis plus d'un mois. On a réclamé certainement avec justice contre le bail de la ferme des jeux; mais des réponses victorieuses ont été faites contre sa suppression. D'une part on a fait observer qu'il faudrait remplacer ce produit par un produit équivalent, et de l'autre qu'il s'établirait des maisons de jeux clandestines qui présenteraient encore plus d'inconvéniens que des maisons de jeux affermées et mises sous la surveillance de l'autorité.

Il est important de savoir que ce bail des jeux a été fait pour trois et six années. Les trois premières années expirent au premier janvier 1825, en se prévenant de part et d'autre six mois d'avance. La ville de Paris a prévenu, avant le commencement de six mois, les fermiers des jeux que leur bail ne serait point continué; on est alors entré en arrangement. La ville de Paris aurait pu augmenter le bail de la somme d'un million; mais au lieu de faire cette augmentation, l'on a préféré imposer à l'administration des jeux, des charges nouvelles qui rentrent parfaitement dans les vues du préopinant. D'une part, on leur a imposé l'obligation de fermer deux maisons de jeux, celles où l'on recevait les plus petites mises de la part de personnes qu'on désirait surtout éloigner. Enfin les maisons de jeux ne pourront s'ouvrir à l'heure où les garçons de caisses ou les employés des maisons de commerce font leurs recouvrements. Au lieu de midi, elles ne s'ouvriront qu'à 3 heures.

#### INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 24 juillet. — S. M., par arrêté du 20 juin dernier, s'est réservé de statuer ultérieurement sur l'emploi des fonds des 2 p. 070 des revenus communaux de 1823, pour la disposition desquels il ne serait point intervenu des arrêtés spéciaux. Cette réserve a lieu en vertu de l'arrêté royal du 20 juin 1817-

#### LIÈGE, LE 25 JUILLET.

Une représentation respectueuse sur l'état déplorable de l'agriculture, va être adressée à S. M. par les états de la province de Groningue. Il serait à désirer qu'elle arrivât trop tard et que nous soyons à la veille de voir adopter des mesures propres à remédier à l'état actuel des choses. On en est

réduit à la nécessité de dire *sat bene, si sat cito*. Tout remède sera efficace, s'il est promptement administré, et le mal peut devenir incurable pendant qu'on délibère. (*L'Ami du Roi.*)

— Il vient d'être fait une invitation aux maîtres de forges du royaume d'envoyer au directeur de la marine à Rotterdam des échantillons des fers de leur fabrication, en barres de la plus forte dimension, pour qu'il soit constaté par des épreuves à faire en leur présence, s'ils le désirent, quels sont les maîtres de forges en état de fabriquer et de fournir les fers propres au service de la marine.

— On assure à Semlin, comme à Belgrade, que la défaite totale de seraskier Derwish Pacha aux Thermopyles, est pleinement confirmée. Cette affaire est même regardée comme décisive pour le reste de la campagne.

— Les élèves en rhétorique, de l'Université de Paris, ont composé le 21, pour le grand prix d'honneur. On leur a donné pour sujet le discours prononcé à Rome par Marc-Antoine Muret, contemporain de Charles IX.

Voici ce que nous apprennent les chroniques du tems sur le personnage dont les élèves de 1824 avaient à reproduire le discours. Marc-Antoine Muret était un moine fanatique qui fut banni de France pour l'infamie de ses mœurs. Il se retira à Rome, où il parvint à gagner les bonnes grâces de l'un des trois pontifes qui ont occupé la chaire de Saint-Pierre pendant que Charles IX régnait en France, il fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de ce prince, et justifier la Saint-Barthélemy.

— On nous mande Paris que M. le duc d'Aumont, sur la proposition de M. Pixérecourt, directeur du théâtre de l'Opéra-Comique, vient d'accorder une pension au neveu de Grétry.

— On vient de donner au théâtre français une tragédie nouvelle, intitulée *Eudore et Cymodocée*. Le sujet est tiré en partie des *Martyrs* de M. de Chateaubriand. La pièce a obtenu beaucoup de succès; elle est de M. Garry, qui débute dans la carrière à l'âge où souvent on s'en retire. M. Garry est un ancien professeur du collège de Carcassonne; il a été récemment destitué; il compte au nombre de ses disciples plusieurs des coryphées de l'école romantique, MM. Soumet, Guiraud, etc.

— Un vaisseau de la compagnie des Indes, le *lord Castle-reegh*, vient d'apporter la traduction chinoise complète et imprimée, du *Nouveau Testament*.

#### VARIÉTÉS.

\* Pour les Ottomans les Grecs ne sont que des vaincus. Ils ne respirent qu'en payant le droit de respirer. La capitation à laquelle ils sont taxés est le rachat annuel de leur vie. Les quittances qu'on leur donne portent « que moyennant le » prix reçu, il est permis à celui qui paye la taxe de garder » sa tête sur ses épaules pendant une année. » (*Bignon.*)

\* Absence d'enthousiasme, absence d'opinion, absence de sensibilité, un peu d'esprit, combiné avec ce trésor négatif; et la vie sociale proprement dite, c'est-à-dire la fortune et le rang s'acquièrent ou se maintiennent assez bien.

*Mde. de Staël.*

\* J'ai vu des gens qui se piquaient de négliger les petites choses, et je n'ai pas vu qu'ils se tirassent beaucoup mieux des grandes. (*J. B. Say.*)

\* Un homme ne devrait jamais rougir d'avouer qu'il a tort car en faisant cet aveu, c'est comme s'il disait qu'il est plus sage aujourd'hui qu'il ne l'était hier. (*Pope.*)

\* M. Lenoir, lieutenant de police, prenait à Méhul un vil intérêt: un jour que ce magistrat le lui témoignait avec affection: « Soyez assez bon, dit vivement le musicien, pour m'en donner une preuve. — Laquelle? — Je n'ai pas encore de réputation, je puis m'en faire une. On m'a confié un opéra; je veux qu'il soit mis en musique dans six mois; mais comment faire? je suis assailli de distractions. Soyez assez bon, Monseigneur, pour me faire enfermer six mois à la Bastille. » Monseigneur ne fut pas assez bon pour cela.

\* Un dilettante, qui n'entend pas être de ceux qui prononcent les mots italiens sans se rendre compte de leur signification, s'écriait dernièrement, en parlant du *Mose in Egitto* de Rossini: Quel bel ouvrage que cet opéra de *la Meuse en Egypte!*

\* Si l'humilité n'était pas la vertu dominante du cardinal Maury, il eut quelquefois des mouvemens d'un noble orgueil. *Vous croyez donc valoir beaucoup?* lui dit, dans un moment d'humeur, un homme qui valait beaucoup lui-même. *Très-peu quand je me considère; beaucoup quand je me compare,* reprit vivement Maury.

\* Un jour que prêchant à Versailles, il avait traité assez rudement la cour, s'apercevant du mécontentement de son auditoire: ainsi parlait, ajouta-t-il, ainsi parlait *St. Jean Chrysostôme*. Ce mot raccommoda tout. Fier de ce succès, il répétait à ses amis après le sermon: leur en ai-je donné avec *St.-Jean Chrysostôme?*

\* Louis XV renvoyant le contrôleur général Maynon-d'Invaux dit au duc de Choiseul: où l'exilerons nous? Le duc

représenta que la retraite du ministre sans prévarication ne devait pas entraîner une peine. Le roi répondit: *Mais c'est l'usage.*

\* Quant le gouvernement français fit arrêter Edouard dit le prétendant, il fut lié et garotté, par grâce, avec des cordons de soie. (*Mém. de Richelieu.*)

\* Le bien qui doit naître des lumières dépend plus encore de leur pureté que de leur étendue: voilà pourquoi les progrès de l'esprit n'ont pas toujours été suivis du progrès des sociétés vers le bonheur et la vertu. (*Condorcet.*)

\* Le tems meurt toutes choses: par tems toutes choses viennent en évidence; le tems est père de vérité. (*Rabelais.*)

\* Telle est sur Mlle... l'empire de la mode et de l'usage qu'elle a rompu avec son amant pour l'avoir vu boire dans sa soucoupe.

\* Il y a autant de vices qui viennent de ce qu'on ne s'estime pas assez que de ce qu'on s'estime trop. (*Montesquieu.*)

\* Dernièrement un gentleman aperçut à l'opéra une jeune demoiselle qui était assise à côté de sa mère. Il en devint subitement amoureux; il tira un carnet de sa poche, puis se pencha vers la demoiselle, de vous demander si vous n'avez pas des engagements? La demoiselle montra le billet à sa mère, qui lui permit de répondre: « Non, Monsieur; pourquoi cette question? » Elle ne tarda pas à recevoir une seconde dépêche aussi laconique, et ainsi conçue: « J'ai vingt-cinq mille livres de rente, et il ne me manque qu'une femme pour faire mon bonheur. Voulez-vous être la mienne? » L'originalité du procédé et peut-être en même tems les mille livres sterling, firent sur la demoiselle une telle impression que peu de tems après le mariage fut célébré. Sera-t-il plus heureux que beaucoup d'autres?

#### Analyse du Grand-Opéra:

##### PREMIER ACTE.

LA PRINCESSE.

Prince l'on nous unit.

LE PRINCE.

Est-il bien vrai, princesse?

LE CHOEUR.

Peuples, chantez, dansez, montrez votre allégresse.

##### DEUXIÈME ACTE.

LA PRINCESSE.

Prince, on nous désunit.

LE PRINCE.

Est-il bien vrai, princesse?

LE CHOEUR.

Peuples, chantez, dansez, montrez votre tristesse.

##### TROISIÈME ACTE.

LA PRINCESSE.

Prince, on nous réunit.

LE PRINCE.

Est-il bien vrai, princesse?

LE CHOEUR.

Peuples, chantez, dansez, montrez votre allégresse.

\* Sur *Coriolan* joué au bénéfice des pauvres. Dans ce *Coriolan* je trouve en vérité Un bon acte — lequel? — l'acte de charité. (*Fayolle.*)

#### VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestres, échevins et conseillers de régence; considérant la nécessité de rappeler les réglemens qui défendent de se baigner à la vue des passans;

Vu la loi du 6 mars 1818, sur les peines et amendes à infliger;

##### ARRÊTENT CE QUI SUIT:

Il est défendu de prendre des bains de rivière ailleurs qu'aux endroits désignés ci-après et entré les poteaux qui sont plantés pour servir d'indication.

Les contrevenans seront passibles d'une amende de trois florins. Les commissaires, inspecteurs et agens de police sont requis d'assurer l'exécution de cette disposition et de dresser le procès-verbal de contraventions, qui seront remis au ministère public près le tribunal de police municipale.

Le présent sera imprimé, affiché aux lieux accoutumés et inséré dans les journaux.

Des exemplaires en seront adressés à M. le colonel commandant de place, à Mr. le commandant de la maréchaussée royale et à Mr. le directeur de police.

#### LIEUX AUTORISÉS POUR PRENDRE LES BAINS DE RIVIÈRE.

##### Arrondissement du Nord.

Le long de l'île du quai de Coronmeuse, au-delà de l'île aux Osiers.

##### Arrondissement du Sud.

En remontant la Meuse, au point de départ du sentier qui conduit au bureau de perception des taxes municipales, établi près du Val Benoît. En séance du conseil le 1er juillet 1824.

Le bourgmestre, Chev. DE MELOTTE D'ENVOZ.

Par la régence, le secrétaire, SOLEURE.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 francs, pour les autres villes du Royaume. Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant. On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché aux Bois, et chez tous les directeurs des postes.